



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 5 JUIN 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 30 mai 2018.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. VERDON Sébastien (arrivé au cours du point 2018-04-02), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

M. BERDOLL Charles, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane (arrivé au cours du point 2018-04-04), Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. DOMBAL Adrien (a quitté la séance au cours des points 2018-04-17 et 2018-04-18), M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, Mme WILLEMOT Isabelle, Mme ROUSSILLON Christelle, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. BOIGEOL Hervé a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie, Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à Mme Plaire, Mme MORETTON Annette a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, M. BIRÉ Michel a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. DROUIN Thierry, M. FOURAGE Hugues a donné pouvoir à M. GENG Hubert à l'exception des points 2018-04-07 et 2018-04-17, M. MÉTAY Pierre-André a donné pouvoir à Mme ROUSSILLON.

Secrétaire

Mme TRUDEAU Christelle.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le marché pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux :

- **ATTRIBUE** à la société ENGIE COFELY, le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de type MTI, pour une durée de 10 ans, pour un montant annuel de 228 785,46 € HT révisables selon les conditions fixées dans le CCAP annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

Concernant le classement du domaine public d'une bande de terrain :

- **DECIDE** du principe de cession de la bande classée dans le domaine public communal située au bord de la parcelle AK 0082, à l'angle de la rue Louis-Marie-de-Lescure et de la Rue du Maréchal Leclerc ; -**APPROUVE** le lancement de la procédure de déclassement du domaine public de la bande de terrain située au bord de la parcelle AK n° 0082 à l'angle de la rue Louis-Marie-de-Lescure et de l'avenue du Maréchal Leclerc ; -**AUTORISE** M. le Maire à désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique ; -**AUTORISE** M. le Maire, ou se représentant, à diligenter l'enquête publique et à prendre toutes les dispositions et signer tous les documents afférents à la procédure de déclassement du domaine public.

Concernant le principe de cession de la parcelle cadastrée AR N° 13 sise rue du Canal:

- **ABROGE** la délibération du 24 juin 2014, acceptant la cession de la parcelle cadastrée section AR n°13, au profit de M et Mme LEBRUN ; -**APPROUVE** la cession du terrain cadastré section AR, n° 13 sis 7 rue du Canal d'une superficie de 844 m², au profit de M. Sylvain BOUSIQUE, au prix de 21 500 € net vendeur ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant la demande d'autorisation formulée par la SARL Assainissement Bodin au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

- **EMET UN AVIS** favorable à la demande d'autorisation formulée par la SARL ASSAINISSEMENT BODIN au titre des installations classées pour l'environnement.

Concernant la participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation :

- **DECIDE** de participer à la complémentaire santé des agents selon les critères cités ci-dessous :
Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la Ville de Fontenay-le-Comte souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire selon les critères suivants :

1) **Mode mise en œuvre choisi**

La Ville de Fontenay-le-Comte accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

2) **Bénéficiaires**

Les agents titulaires en position d'activité, les contractuels de droit public et droit privé ayant une ancienneté d'un an.

3) **Montants et critères de participation**

La collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant compte l'indice brut et les enfants à charge dans les mêmes conditions que le supplément familial de traitement de la façon suivante :

- Indice brut inférieur ou égal à 450 → **13 € brut mensuel**
- Indice brut supérieur à 450 → **6 € brut mensuel**
- **4 € brut mensuel** par enfant à charge (mêmes conditions que le supplément familial de traitement)

4) **Modalités de versement de la participation**

La participation est versée directement aux agents, mensuellement, via le bulletin de salaire, dans la limite du montant maximum de la cotisation due. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à la collectivité.

Concernant le remboursement des visites médicales et frais médicaux des agents :

- **APPROUVE** le remboursement des frais médicaux engagés par les agents pour le compte de la Ville de Fontenay-le-Comte, pour les visites médicales notamment d'embauche et de renouvellement du permis poids lourd, réalisées par un médecin agréé, sur présentation d'un justificatif ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à M. le Maire pour procéder aux remboursements individuels par décision.

Concernant l'adhésion à la convention de participation chômage du centre de gestion de la Vendée :

- **ADHÉRE** au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce service et à signer les conventions en fonction des besoins de la collectivité -**INSCRIT** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au Centre de gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

Concernant la composition du comité technique suite aux élections professionnelles de décembre 2018:

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). ; -**FIXE** le nombre de représentants de la collectivité à 4, maintenant ainsi le paritarisme numérique ; -**DECIDE** le recueil, par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité ; -**DIT QUE** cette délibération sera immédiatement communiquée aux organisations syndicales qui ont été préalablement consultées.

Concernant la composition du comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail suite aux élections professionnelles de décembre 2018 :

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ; -**FIXE** le nombre de représentants de la collectivité à 4, maintenant ainsi le paritarisme numérique ; -**DECIDE** le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'avis des représentants de la collectivité.

Concernant la modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) :

- **MODIFIE** le montant ainsi que les crédits de paiements de l'autorisation de programme AP2015002 ainsi :

Transfontenaysienne	Total AP2015002	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Dépenses	2 039 563 €	18 919 €	51 591 €	1 749 807 €	219 246 €
Recettes	1 003 514 €	0 €	0 €	476 719 €	526 795 €

Concernant la fixation des taux pour la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2019 :

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (en euros/m², arrondissant au 10^{ème} d'euro) applicables en 2019 suivant le tableau ci-dessous ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Catégories de supports taxés	Tarif TLPE 2018	Tarifs maximaux	Tarif TLPE 2019
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	15,50	15,70	15,70
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	31,00	31,40	31,40
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	46,50	47,10	47,10
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	93,00	94,20	94,20
Dispositifs affichant des publicités non commerciales ou des spectacles			
Enseignes < ou égal à 7 m ²	Exonération	15,70	Exonération
Enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ²			
Enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ² tarif de base	10,10	15,70	15,10
Enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m ² et < ou égal à 20 m ²	10,10	15,70	15,10
Enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m ² et < ou égal à 50 m ²	15,20	31,40	20,20
Enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m ²	25,40	62,80	30,40

Concernant l'attribution d'une subvention sur projet à l'association « Fontenay Action » :

- **ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association « Fontenay Action » d'un montant de 2 500 €; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution d'une subvention à l'association des métiers du bois et de l'Imagerie médicale (AMBIM) dans le cadre de l'organisation du Forum de l'emploi saisonnier :

- **ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association es métiers du bois et d'imagerie médicale (AMBIM) d'un montant de 150 €; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ABROGE** partiellement la délibération n° 2018-01-13 relative à la demande ci-dessous :

Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Subvention attribuée
17 Quai Colin	Menuiseries extérieures	2 000 €

- ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Subvention attribuée
13 bis et 15 rue de l'Ancien Hôpital	Ravalement de Façade	2 000 €
38 rue Tiraqueau	Changement porte d'entrée	2 000 €
10 rue Saint Martin	Changement menuiserie	2 000 €
12 rue de la Lamproie	Portail et Fenêtres	2 000 €
17 Quai Colin	Menuiseries extérieures	2 000 €

Concernant l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2017.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 12/06/2018
au